

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 11

Date de la convocation :
29 novembre 2023

Date d'affichage
29 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ, Adjoint, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD Conseillers.

Etai^{ent} absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°110/2023 : **VALIDATION AVANT-PROJET SOMMAIRE DES VESTIAIRES**

PHASE AVANT-PROJET-SOMMAIRE (APS)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°71.2023 du 5 septembre 2023 la collectivité a missionné en qualité de maître d'œuvre Sports Initiatives ZA la belle croix 2 / 72510 REQUEIL dans le cadre du projet de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc.

Suivant le contrat de maîtrise d'œuvre, des échanges ont lieu afin de pouvoir soumettre aux élus l'avant-projet sommaire et le valider.

Monsieur Le Maire présente les deux solutions retenues initialement dans la phase Esquisse : à savoir une construction traditionnelle « en dur » et une solution modulaire.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'Avant-Projet Sommaire de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°71/2023 du 5 septembre 2023 missionnant en qualité de maître d'œuvre Sports Initiatives ZA la belle croix 2 / 72510 REQUEIL,

Vu la délibération n°89/2023 du 17 octobre 2023 validant la phase esquisse sur la faisabilité des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc,

CONSIDERANT que l'Avant-Projet Sommaire du projet de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc, est jugé conforme aux attentes de la commune,

Monsieur Le Maire invite David GILBERT (Président du G.J.B.F.) à sortir de la salle pour le Vote.

Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour répondre à cette question :

Quel est votre choix pour la mise en œuvre des vestiaires :
La construction traditionnelle « en dur » ou la solution modulaire

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, le conseil municipal décide

(solution de construction en « dur » : 2 voix ; solution de construction en modulaires : 9 voix ; Abstention : Néant)

-DE VALIDER l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour la réalisation des vestiaires terrain de football synthétique et le bloc sanitaire du Sell'Parc, **en solution de constructions modulaires**

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15 DEC. 2023
ID : 035-213503246-20231205-110_2023-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

